

ENERGIE PARTAGEE ASSOCIATION

16/18 quai de la Loire

75019 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

*Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2025*

• EXPERTISE COMPTABLE

• COMMISSARIAT

AUX COMPTES

• INFORMATIQUE

• PATRIMOINE

• JURIDIQUE

DROIT DES AFFAIRES

• RH & SOCIAL

• PAYE

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Personnes Intéressées	Fonctions	Nature et Objet	Modalités
Erwan BOUMARD	ENERGIE PARTAGEE COOPERATIVE, représentée par Erwan BOUMARD, Directeur Général, membre du Conseil d'Administration d'ENERGIE PARTAGEE ASSOCIATION	Avances de trésorerie	Au cours de l'exercice 2025, la société EPC a consenti à votre Association des avances de trésorerie. Le solde au 31 décembre 2025 est de 363 550,26 €. Aucun intérêt n'a été comptabilisé à ce titre.

Conventions passées depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, passées depuis la clôture de l'exercice écoulé.

Personnes Intéressées	Fonctions	Nature et Objet	Modalités
Erwan BOUMARD	ENERGIE PARTAGEE COOPERATIVE, représentée par Erwan BOUMARD, Directeur Général, membre du Conseil d'Administration d'ENERGIE PARTAGEE ASSOCIATION, et associée commanditée gérant d'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT	Contrat d'apport en fonds associatifs avec droit de reprise	Contrat d'apport avec droit de reprise établi avec ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT en 2016 dont le 5 ^{ème} avenant du 27 mars 2026 prévoit les conditions suivantes : > Apport avec droit de reprise consenti à ENERGIE PARTAGEE ASSOCIATION à hauteur de 150 000,00 € jusqu'au 31/12/2030 ; > Remboursement in fine > Aucun intérêt n'est prévu au contrat.

Fait à Toulouse
Le 13/05/2026

Stéphane KLUTSCH

@ec Audit
Associé
Commissaire aux Comptes